

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 10 juillet 2023 à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 10 juillet 2023.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon

Est également présente : madame France D'Amour, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 12735-07-23

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juin 2023**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Appel d'offres pour la réfection d'une partie de la rue Horizon – octroi de contrat
 - 4.2 Demande de paiement n° 13 et libération partielle de la retenue à Pointco inc. pour les travaux de construction de la mise à niveau de l'aréna de Clermont
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Signature d'une lettre d'entente à la convention collective des employés municipaux de la ville de Clermont
 - 5.3 Rallye de Charlevoix - Édition 2023-2024
 - 5.4 Entretien du chemin Snigole par la MRC de Charlevoix-Est et programme d'aide à la voirie locale – volet RIRL
 - 5.5 Signature d'un bail - Comptoir vestimentaire de Clermont
 - 5.6 Demande de prêt temporaire – programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Programme de revitalisation du secteur centre-ville de Clermont – demande de prolongation
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Avenant à l'entente intermunicipale relative à la fourniture réciproque de services en matière de sport de glace
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Règlement n° VC-415-23-17 modifiant le règlement n° VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés – adoption
 - 10.2 Avis de motion – projet de règlement d'emprunt n° VC-469-23 en attendant le versement d'une subvention

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de juin 2023

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 juin 2023

12. Divers et période de questions

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour présenté soit adopté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N° 12736-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juin 2023.

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE HORIZON – OCTROI DE CONTRAT RÉSOLUTION N° 12737-07-23

CONSIDÉRANT les travaux de réfection et d'infrastructures d'une partie de la rue Horizon acceptés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 prévus à l'été/automne 2024 ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 12666-04-23 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres public relatif à ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts de ce projet seront assumés par le programme TECQ ;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumissions le 7 juillet 2023 et que T.G.C. inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat des travaux de réfection et d'infrastructures d'une partie de la rue Horizon à T.G.C. Inc. au montant de 1 139 000 \$ taxes incluses ;

QUE la présente résolution soit adressée à T.G.C. inc. ainsi qu'à la firme Benoit Côté CPA.

4.2 DEMANDE DE PAIEMENT N° 13 ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE À POINTCO INC. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MISE À NIVEAU DE L'ARÉNA DE CLERMONT RÉSOLUTION N° 12738-07-23

ATTENDU QUE par sa résolution n° 12347-02-22, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de construction de la mise à niveau de l'aréna de Clermont à Pointco inc. ;

ATTENDU QUE Pointco a demandé une libération partielle de la retenue ;

ATTENDU l'avancement des travaux et la recommandation du paiement n° 13 incluant la libération partielle de la retenue des ingénieurs et architectes au dossier ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement n° 13 à Pointco inc. au montant de 368 031,53 \$ taxes incluses ;

QUE cette libération partielle de retenue n'est pas une acceptation finale des travaux ;

QUE la présente résolution soit adressée à Pointco inc.

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION N° 12739-07-23**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|---------------------------|-----------|
| • Gym Santé Plus | 10 000 \$ |
| • Résidence Les Patriotes | 5 425 \$ |
| • Centraide | 50 \$ |

**5.2 SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CLERMONT
RÉSOLUTION N° 12740-07-23**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer une lettre d'entente à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des employés municipaux de Clermont concernant la fourniture de vêtements.

**5.3 RALLYE DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2023-2024
RÉSOLUTION N° 12741-07-23**

ATTENDU QUE Rallye de Charlevoix tiendra une nouvelle édition de son événement annuel les 20, 21 et 22 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE Rallye de Charlevoix a déposé une demande d'autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité lors de l'événement ;

ATTENDU QUE Rallye de Charlevoix propose que soit aussi approuvé leur événement 2024 avec possibilité d'annuler l'autorisation avant février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont autorise Rallye de Charlevoix à tenir une course dans certaines rues de la municipalité les journées du 20, 21 et 22 octobre 2023 et autorise également l'événement 2024, sous condition que ;

- L'organisation du Rallye de Charlevoix détient les assurances-responsabilité requises pour la tenue de son événement ;
- L'organisation du Rallye de Charlevoix doit informer les citoyens des secteurs visés par la fermeture temporaire des rues et obtenir leur autorisation ;
- D'informer la Ville des dates de l'événement 2024 dès qu'elles sont connues, minimalement deux mois avant la tenue de l'événement ;

QUE la présente résolution soit transmise à Rallye de Charlevoix.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

5.4 ENTRETIEN DU CHEMIN SNIGOLE PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET RIRL RÉSOLUTION N° 12742-07-23

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est est responsable de l'entretien d'une partie du chemin Snigole ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la MRC de Charlevoix-Est au programme d'aide à la voirie locale – volet RIRL ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Snigole est sur le territoire de la ville de Clermont, le MTQ demande une résolution de la Ville afin que la MRC obtienne directement le versement de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont demande au MTQ que l'aide financière du programme d'aide à la voirie locale – volet RIRL pour l'entretien du chemin Snigole soit versée directement à la MRC de Charlevoix-Est ;

QUE la présente résolution soit adressée au MTQ et la MRC de Charlevoix-Est.

5.5 SIGNATURE D'UN BAIL - COMPTOIR VESTIMENTAIRE DE CLERMONT RÉSOLUTION N° 12743-07-23

ATTENDU QUE le contrat de bail du comptoir vestimentaire de Clermont est venu à échéance le 30 juin 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont et le Comptoir vestimentaire sont en accord commun pour le renouvellement du bail ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un bail avec le Comptoir vestimentaire de Clermont pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

De transmettre une copie de la présente résolution à Comptoir vestimentaire.

5.6 DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 (TECQ) RÉSOLUTION NO 12744-07-23

CONSIDÉRANT les travaux de réfection et d'infrastructures d'une partie de la rue Horizon acceptés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 prévus à l'été/automne 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un emprunt temporaire en attendant le versement de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont demande à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est un emprunt temporaire au montant maximum de 1 387 670 \$, montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que le taux d'intérêt soit celui convenu dans l'entente de services, soit le taux préférentiel en vigueur ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents requis dans le cadre de cet emprunt temporaire ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et à la firme Benoit Côté CPA.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 PROGRAMME DE REVITALISATION DU SECTEUR CENTRE-VILLE DE CLERMONT – DEMANDE DE PROLONGATION RÉSOLUTION N° 12745-07-23

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement n° VC-450-18 ayant pour objet la création d'un programme de revitalisation du secteur centre-ville de Clermont et que ce programme est venu à échéance le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la Ville a, par sa résolution n° 12540-11-22, confirmé l'admissibilité du projet du 40-42 rue Lapointe pour une aide financière du règlement n° VC-450-18 pour un montant maximum de 5 000 \$ avec des conditions ;

ATTENDU QUE le propriétaire du 40 - 42 rue Lapointe a demandé une prolongation en raison d'un manque de temps pour terminer les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont confirme l'acceptation d'une prolongation de six (6) mois au projet du 40 - 42 rue Lapointe pour une aide financière du règlement n° VC-450-18 aux mêmes conditions que celles indiquées à la résolution n° 12540-11-22 ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Christian Villeneuve, propriétaire du 40 - 42 rue Lapointe, Clermont.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 AVENANT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE RÉCIPROQUE DE SERVICES EN MATIÈRE DE SPORT DE GLACE RÉSOLUTION N° 12746-07-23

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace entre la Ville de Québec et la Ville de Clermont autorisée par résolution n°10073-07-13 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent pour ajouter la discipline de patinage artistique à l'entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE soit ajoutée la discipline de patinage artistique à l'entente intermunicipale relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace entre la Ville de Québec et la Ville de Clermont et que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer l'addenda.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 RÈGLEMENT N° VC-415-23-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES
PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS – ADOPTION
RÉSOLUTION N° 12747-07-23**

ATTENDU QUE la Loi accorde aux Municipalités les compétences pour réglementer notamment sur le bon ordre, la paix, les nuisances, le bien-être général, les limites de vitesse, la circulation, le stationnement, l'eau potable, le commerce et les animaux ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 14 juin 2010 le règlement n° VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser l'annexe 3.4 relative à la localisation des panneaux d'arrêt ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par la conseillère madame Josée Asselin lors de la séance ordinaire du conseil le 12 juin 2023 pour le projet de règlement n° VC-415-23-17 et que le projet de règlement a été déposé ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro n° VC-415-23-17.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

**10.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° VC-469-23
EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a reçu la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 17 mars 2023 de l'acceptation de la programmation de travaux n° 4 dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) pour une aide financière au montant de 1 387 670 \$;

ATTENDU QUE la Ville a atteint le seuil minimal d'immobilisation imposé dans le cadre de cette subvention ;

ATTENDU QUE la Ville doit assurer le financement nécessaire à la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE l'aide financière du gouvernement du Québec est versée sur une période de vingt ans ;

ATTENDU QUE l'article 567 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du MAMH, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministre ou organisme et dont le terme correspond à la période de versement de cette subvention ;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur Rémy Guay qu'un nouveau règlement n° VC-469-23 sera présenté afin de décréter un emprunt sur 20 ans, finançant la contribution du MAMH dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

Le projet de règlement est déposé et mis à la disposition du public lors de la présente assemblée.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUIN 2023 RÉSOLUTION N° 12748-07-23

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier les déboursés de juin 2023 au montant de **427 081,86 \$** (*chèques manuels : 217 681,06 \$ + prélèvements : 101 829,08 \$ + remboursement taxes : 0 \$*) ainsi que le versement des salaires de mai 2023 au montant de 107 571,72 \$.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-06-2023 RÉSOLUTION N° 12749-07-23

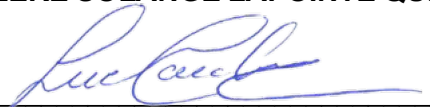
ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste de paiement des comptes à payer de juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte le paiement de la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2023 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **477 914,53 \$** (*477 914,53 \$ — chèques annulés : 0 \$*).

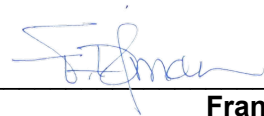
12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION N° 12750-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE QUE la séance soit levée à 20 h 16.



Luc Cauchon
Maire



France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale